

Glossaire

Acquisition de la nationalité française

Il y a acquisition de la nationalité française lorsqu'une personne devient Française après la naissance. Elle s'opère dans des conditions fixées par la loi, selon trois modes d'acquisition :

- par déclaration (notamment mariage) ;
- par décret (naturalisation) ;
- automatique, sans formalité (de plein droit).

Pour plus de détails, voir l'**annexe** « **Législation** ».

Asile

L'asile est une protection internationale donnée à une personne exposée à un risque de persécution ou de traitement inhumain ou dégradant dans son pays et qui ne peut obtenir de protection de la part de ses autorités.

Autorisation provisoire de séjour (APS)

L'autorisation provisoire de séjour (APS) est un document provisoire permettant de rester sur le territoire français de manière temporaire et exceptionnelle. L'APS peut durer de six à douze mois et être renouvelée. Elle concerne des catégories particulières d'immigrés : jeunes diplômés étrangers, parents accompagnant un enfant malade, etc.

Catégorie socioprofessionnelle

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession), le statut (salarié ou non), le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise pour les indépendants et, pour les salariés, la nature de l'employeur (public ou privé) et le niveau de qualification.

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) a remplacé, en 1982, la CSP.

Dans sa version en vigueur, la PCS 2020 comporte quatre niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (6 postes) ; les catégories socioprofessionnelles (29 postes) ; les professions regroupées (121 postes) ; les professions (311 postes).

Afin de permettre des analyses comparatives sur longue période, les premier et deuxième niveaux de la PCS 2020 sont restés inchangés par rapport aux versions précédentes (1982 et 2003). Par ailleurs, de nouvelles catégorisations complémentaires ont été conçues, telles que les classes d'emploi et la PCS Ménage.

Il existe une version de la nomenclature des professions un peu plus détaillée à l'usage principalement des employeurs pour les déclarations administratives de leurs salariés, dite PCS-ESE.

Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Les démarches actives incluent étudier des annonces d'offres d'emploi, demander à ses amis, sa famille ou son entourage, contacter Pôle emploi, etc. Être inscrit à Pôle emploi n'est pas en soi une démarche de recherche active.

Chômage de longue durée

Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Consommation d'alcool à risque chronique

La consommation d'alcool à risque chronique renvoie à la consommation de plus de 14 verres standard par semaine pour les femmes ou 21 pour les hommes et/ou à au moins une alcoolisation ponctuelle importante (6 verres ou plus en une occasion) par semaine.

Couple endogame

Un couple endogame est un couple constitué de deux conjoints, immigrés et/ou descendants d'immigrés, originaires du même pays.

Déclaration anticipée

Sous condition de résidence, les jeunes étrangers nés en France deviennent Français de plein droit à 18 ans. Eux-mêmes (à 16 ans) ou leurs parents pour eux (à 13 ans) peuvent demander la nationalité française plus tôt, par déclaration anticipée, sous certaines conditions. C'est le ministère de la Justice qui statue.

Déclassement

Le déclassement est mesuré par la réponse à la question « À propos de votre emploi actuel/ votre dernier emploi, diriez-vous qu'il est/était en dessous de votre niveau de compétences ? ».

Descendance finale

La descendance finale est le nombre moyen d'enfants des femmes (hommes) appartenant à une même génération lorsqu'elles (ils) parviennent en fin de vie féconde (de 15 à 50 ans pour les femmes et de 18 à 60 ans pour les hommes), en ne tenant pas compte de leur mortalité. C'est la somme des taux de fécondité par âge d'une génération.

Descendant d'immigrés de deuxième génération

Un descendant d'immigrés de deuxième génération est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré. Il s'agit donc de la descendance directe. Tous les enfants d'immigrés ne sont pas nécessairement des descendants d'immigrés : ils peuvent être eux-mêmes immigrés, par exemple s'ils ont migré avec leurs parents.

L'origine géographique des descendants d'immigrés est déterminée par celle du parent immigré, s'il n'y en a qu'un. Si les deux parents sont immigrés, par convention, l'origine du père est choisie.

Sauf précision supplémentaire, le terme « descendants d'immigrés » est utilisé pour parler des descendants d'immigrés de deuxième génération.

Descendant d'immigrés de troisième génération

Un descendant d'immigrés de troisième génération est une personne née en France

ayant au moins un parent descendant d'immigrés et aucun parent immigré (auquel cas, elle serait de deuxième génération). Il a donc de un à quatre grands-parents immigrés.

Il n'existe actuellement pas de convention pour déterminer l'origine géographique des descendants d'immigrés de troisième génération. Il est possible d'utiliser une méthodologie similaire à celle des descendants de deuxième génération pour déterminer une origine unique (c'est-à-dire prendre celle du parent descendant d'immigrés de deuxième génération s'il n'y en a qu'un, ou l'origine du père si les deux parents sont descendants d'immigrés de deuxième génération). Toutefois, du fait qu'il peut y avoir jusqu'à quatre grands-parents immigrés d'origines différentes, il a été décidé de présenter des ascendances possiblement multiples (voir la figure 3 de la [fiche 1.10](#)). Chaque individu descendant d'immigrés de troisième génération peut ainsi apparaître dans différentes origines dès lors qu'il a au moins un grand-parent de l'origine considérée.

Document provisoire

Un document provisoire est un document qui accorde des droits temporaires de séjour, en général en attente d'une décision ou de la délivrance d'un titre de séjour.

Emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familiale), que l'emploi soit déclaré ou non.

Les personnes qui déclarent avoir un emploi dont elles sont absentes sont classées en emploi si elles sont absentes pour congé rémunéré, maternité/paternité, temps partiel, formation rémunérée par l'employeur, chômage partiel (ou technique), grève, intempérie, quelle que soit la durée de l'absence, ainsi que pour maladie si l'absence

dure un an ou moins, congé parental ou autre congé non rémunéré si l'absence dure trois mois ou moins.

Enfant d'une famille

Est comptée comme enfant d'une **famille** toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant.

L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté, ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme « enfant d'une famille ».

Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

État de santé général

Voir **Indicateur de santé général**.

Étranger

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme Françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Halo autour du chômage

Le halo autour du chômage comprend les personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles pour travailler, soit ne recherchent pas d'emploi mais souhaitent travailler et sont disponibles pour travailler, soit souhaitent travailler mais ne recherchent pas d'emploi et ne sont pas disponibles pour travailler.

Handicap

La notion de handicap est approchée par l'indicateur GALI (*Global Activity Limitation Indicator* ou indicateur de restriction globale d'activité). Sont considérées comme handicapées les personnes répondant « oui, fortement » à la question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

Horaires de travail atypiques

Les horaires de travail atypiques s'opposent aux horaires en journées standardisées, c'est-à-dire le matin et l'après-midi, du lundi au vendredi.

Hors famille

Une personne vivant hors famille est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes, mais qui ne vit ni avec un conjoint, ni avec un de ses enfants, ni avec son père ou sa mère.

Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu

devenir Français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indicateur de santé général

L'indicateur de santé général s'appuie sur la déclaration des enquêtés à la question : « Comment est votre état de santé général ? » Les réponses possibles sont : « très bon », « bon », « assez bon », « mauvais » et « très mauvais ».

Indice de masse corporelle

L'indice de masse corporelle est le rapport du poids en kilogrammes et de la taille en mètres au carré. Au-dessus de 25, un adulte est considéré comme en surpoids, obèse au-delà de 30. En dessous de 18, un adulte est en insuffisance pondérale.

Langue familiale de référence

Parmi les langues utilisées dans l'enfance, la langue familiale de référence a été définie comme étant, pour les monolingues, l'unique langue déclarée, et pour les plurilingues, la langue la plus utilisée pendant l'enfance en dehors du français.

Liens personnels et familiaux

Les liens personnels et familiaux concernent les étrangers n'entrant dans aucune catégorie

de l'immigration familiale mais dont les liens privés et familiaux en France justifient la délivrance d'un titre de séjour.

Limitation fonctionnelle

Les limitations fonctionnelles concernent les personnes déclarant des difficultés ou une impossibilité à réaliser seules un certain nombre d'actions simples (dans l'enquête EpiCov : voir, entendre, monter un étage d'escalier ou marcher sur 500 mètres et se souvenir de quelque chose ou se concentrer).

Logement autonome

Un logement autonome est un logement occupé par son propriétaire ou loué dans le secteur social ou privé.

Logement ordinaire

Le logement ordinaire est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, etc.).

Logement suroccupé

Voir **Suroccupation**.

Médiane

Une fois une distribution ordonnée, la médiane partage celle-ci en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de salaires, 50 % des salaires se situent sous la médiane et 50 % au-dessus.

Mobilité sociale ascendante, descendante, horizontale

La mobilité sociale est dite ascendante si la position sociale de l'individu est jugée supérieure à celle du parent, descendante si elle est jugée inférieure. Lorsqu'elle a lieu entre des groupes socioprofessionnels difficilement hiérarchisables (entre agriculteurs, artisans, commerçants et les autres catégories), la mobilité sociale est dite horizontale.

Motif économique

L'immigration pour motif économique concerne en majorité des travailleurs salariés, mais aussi des travailleurs saisonniers, des artistes et des professions scientifiques. Elle englobe également les détenteurs du « passeport talent », un dispositif d'une durée de quatre ans visant à accueillir les chercheurs, les créateurs d'entreprises ou les jeunes salariés qualifiés d'entreprises innovantes.

Motif familial

Les détenteurs de titres de séjours pour motif familial sont principalement des membres de familles de Français (souvent des conjoints de Français), de ressortissants de l'Union européenne, d'étrangers en situation régulière, des parents d'enfants scolarisés ou enfin des personnes bénéficiant du regroupement familial.

Motif humanitaire

Les titres pour motif humanitaire sont délivrés aux réfugiés, étrangers malades, bénéficiaires de la protection subsidiaire, ainsi qu'aux victimes de la traite des êtres humains ou de violences conjugales.

Nationalité

La nationalité désigne un lien de rattachement d'un individu à un État donné, instituant tant des devoirs que des droits en contrepartie, de cet individu par rapport à cet État. En France, elle est accordée de droit à la naissance dans certains cas (droit du sol, droit du sang) mais peut également faire l'objet d'une demande de la personne.

Naturalisation

La naturalisation d'un étranger est le fait de lui accorder la condition de citoyen français à part entière. La naturalisation est un mode d'acquisition de la nationalité française qui n'est pas automatique. Elle se fait par décision de l'autorité publique (décret) et est accordée à l'étranger sous certaines conditions (résidence en France, intégration, connaissance de la langue française, moralité, etc.).

Pour plus de détails, voir [l'annexe « Législation »](#).

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie correspond à ce qu'Eurostat nomme « revenu disponible équivalent ». Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Obésité

Voir [Indice de masse corporelle](#).

Pauvreté au sens monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre au sens monétaire lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure en effet la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue.

Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Pays

Un pays est le territoire d'une nation délimité par des frontières et constituant une entité géographique. Ce concept peut être mobilisé dans différents contextes statistiques :

- démographique (lieu de résidence, lieu de naissance) ;
- économique (échanges internationaux, groupes, résidence fiscale) ;
- électoral (lieu de vote).

Pays tiers

Les pays tiers sont les États hors de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein et de la Suisse.

Première union

Une première union est une relation ayant donné lieu à un mariage ou à un Pacs, ou une relation sans mariage ni Pacs mais avec une durée de cohabitation d'au moins six mois.

Primodétenteur (ou primo-arrivant)

Dans l'enquête Elipa 2, un primodétenteur (ou primo-arrivant) est une personne originaire d'un pays tiers disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018 (hors motif étudiant).

Privation matérielle et sociale

L'indicateur de privation matérielle et sociale de l'Union européenne est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Les privations considérées sont les suivantes :

- ne pas avoir de voiture personnelle pour des raisons financières ;
- ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température pour des raisons financières ;
- ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage pour des raisons financières ;
- avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz ;
- ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque ;
- ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues ;
- ne pas avoir accès à internet pour des raisons financières ;
- ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire

un verre ou pour un repas pour des raisons financières ;

- ne pas avoir une activité de loisirs régulière pour des raisons financières ;
- ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile pour des raisons financières ;
- ne pas avoir deux paires de bonnes chaussures pour des raisons financières ;
- ne pas pouvoir avoir un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours pour des raisons financières ;
- ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs.

Promotion

La promotion est mesurée par la réponse des salariés à la question « Avez-vous bénéficié d'une ou plusieurs promotions dans votre emploi actuel au cours des cinq dernières années ? ».

Proportion standardisée par âge

Les proportions standardisées par âge correspondent à la moyenne arithmétique des proportions par âge détaillé. Elles permettent d'effectuer des comparaisons entre populations nettes des effets liés aux différences de taille de ces populations par âge.

Quartile

Une fois une distribution ordonnée, les quartiles sont les valeurs qui partagent celle-ci en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires ;
- le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires ; c'est la médiane ;
- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires.

Le premier quartile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires ; le deuxième quartile est le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires, et le troisième quartile le salaire au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

Rapport interquartile (Q3/Q1)

Le rapport interquartile (Q3/Q1) est le rapport entre le troisième quartile (Q3) et le premier quartile (Q1). Il permet de mesurer la dispersion d'une distribution.

Récépissé

Le récépissé est un document provisoire d'une durée de quatre à six mois, renouvelable, remis par la préfecture permettant de séjourner régulièrement en France durant l'examen du dossier de demande ou de renouvellement de titre de séjour.

Redistribution monétaire

Le champ de la redistribution monétaire, dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages, regroupe les prestations sociales monétaires (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et les prélèvements directs non contributifs (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations patronales famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation, impôt sur la fortune immobilière). Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ.

Revenu disponible

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter-ménages.

Salaire net

Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le

revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal (qui sert d'assiette à l'impôt sur le revenu), il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour complémentaires santé obligatoires.

Sans ascendance migratoire ou ultramarine directe

Les personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine directe sont celles qui ne sont ni immigrées ni natives d'Outre-mer, ni descendantes d'immigrés ou de natifs d'Outre-mer de deuxième génération.

Secteur

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Sortie de formation initiale

Un sortant de formation initiale est une personne qui a terminé ses études depuis un an sans avoir connu auparavant une interruption de plus d'un an.

La sortie de formation initiale correspond ainsi à la première interruption de plus d'un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

Sous-emploi

Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

Suroccupation

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
 - une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
 - une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
 - sinon, une pièce par enfant.

Un logement est considéré suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce au regard du ménage qui l'occupe.

Surpoids

Voir [Indice de masse corporelle](#).

Syndrome dépressif

Les syndromes dépressifs sont détectés par l'algorithme du PHQ-9. Cet auto-questionnaire

couvre la fréquence à laquelle le répondant a été gêné lors des quinze derniers jours par les neuf symptômes cliniques de la dépression, dont les deux premiers sont dits « marqueurs » : le peu d'intérêt ou de plaisir à faire les choses et la tristesse, la déprime ou le désespoir. Le fait d'être gêné plus de la moitié du temps par au moins deux symptômes dont l'un des deux symptômes marqueurs, indique un syndrome dépressif. À partir de cinq symptômes présents plus de la moitié des jours, le syndrome est qualifié de majeur.

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT.

Taux d'emploi au sens du bureau international du travail (BIT)

Le taux d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi au sens du BIT et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais le champ se limite le plus souvent à la population « en âge de travailler » (la convention retenue est le plus souvent celle âgée de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population (femmes âgées de 25 à 29 ans, par exemple).

Taux de pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

Taux de transmission

Le taux de transmission des affiliations est la part de personnes qui ont conservé l'affiliation religieuse de leurs parents.

Taux synthétique de protection

Le taux synthétique de protection rend compte du taux de protection internationale en première et seconde instance accordée par la France. Il est calculé selon la formule suivante :

*Taux synthétique de protection = taux d'accord Ofpra + taux de refus Ofpra * taux de recours Cour nationale du droit d'asile (CNDA) * taux d'annulation CNDA.*

Ce calcul permet de s'affranchir de l'impact d'un décalage temporel entre l'examen par l'Ofpra d'une demande de protection et celui de son éventuel recours à la CNDA.

Temps partiel

Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Temps partiel subi

Un temps partiel subi est un temps partiel imposé faute d'avoir pu trouver un emploi à temps complet.